



COMPTE RENDU

Comité de programmation LEADER

Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis

du Mardi 26 septembre 2017

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis s'est tenu le 26 septembre 2017 de 13h30 à 17h30 au siège de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis, 48 rue Desgroux à BEAUVAIS, salle des assemblées.

PRESENTS COLLEGE PRIVE

Gilles **ALGLAVE** ; Gilles **BACONNIER** ; Alain **BARTHELEMY** ; Amaury **BEAUDOIN** ; Medhi **CHERFAOUI** ; Anne **DEFRANCE** ; Daniel **DELATTRE** ; Noémie **DEGROOTE** ; Agnès **DEL AGUILA** ; Cécile **DEMONCHY** ; Chrystelle **FEVRE** ; Vanessa **FOULON** ; Etienne **LEMAIRE** ; Michel **MELINE** ; José **POLO** ; Robert **PORQUIER** ; Yveline **TAINMONT**

PRESENTS COLLEGE PUBLIC

Jean-Louis **DOR** ; Dominique **DURAND** ; André **DUTHOIT** ; Gérard **HEDIN** ; Claude **MAILLARD** ; Eric **MULLOT** ; Nadège **PERRIER** ; Catherine **SABBAGH** ; Eric **TRIBOUT** ; Pascal **VERBEKE**

ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PRIVE :

Patrice **BOURBIER** ; Quentin **BRISSET** ; Hélène **L'HOSTE** ; Claire **LEJEUNE** ; Corinne **MARETS** ; Marc **MORGAND** ; Jérôme **MULLOT** ; Sylvie **NEVE** ;

ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PUBLIC :

Patrick **BATOT** ; Martine **BORGOO** ; Robert **CHRISTIAENS** ; Jacques **COTEL** ; Arlette **DEVAUX** ; Dominique **DEVILLERS** ; Frédéric **GAMBLIN** ; Joëlle **GARAULT** ; Thierry **GILLES** ; Nadège **LEFEBVRE** ; Béatrice **LEJEUNE** ; Patrick **PERIMONY** ; Philippe **SMESSAERT** ; Patrick **THIBAUT** ; Patrice **TOMBOIS** ;

INVITES

Angéline **CHAMBRIN DOMINGUES** ; Audrey **GOBERVILLE** ; Aurélie **HIARDOT** ; Céline **PAVIS**

I. Ouverture

Monsieur le Président remercie les membres du comité de programmation pour leur présence ainsi que leur implication dans l'analyse des dossiers au vu de l'attribution de fonds européens LEADER, comme lors des deux précédents comités de programmation.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et propose à chacun de se présenter :

- Madame DEL AGUILA, gérante de l'atelier O Merveilles situé à la Neuville en Hez représentera la thématique « Artisanat » en tant que suppléante.
- Monsieur DELATTRE, auteur-éditeur des Editions Delattre situées à Grandvilliers représentera la thématique « Commerce » en tant que suppléant.
- Madame DEMONCHY, coordinatrice artistique du Théâtre en l'air situé à Abbeville-Saint-Lucien représentera la thématique « Culture » en tant que suppléante. Cette compagnie de théâtre a pour démarche principale d'aller à la rencontre du public en milieu rural afin de leur permettre d'accéder à la culture
- Madame DEFRENCE, responsable commerciale au Parc des Grands félins situé à Saint-Paul représentera La thématique « Sports et Loisirs » que tant que suppléante.

2

II. Synthèse du séminaire des 20 ans de LEADER France à Strasbourg

Monsieur le Président fait un retour sur sa participation et celle d'Angéline Chambrin-Domingues à l'assemblée générale et séminaire des 20 ans de LEADER France à Strasbourg les 13 et 14 septembre 2017, dernier.

Plusieurs points importants ont été abordés, notamment sur l'environnement global des fonds européens. L'intervention de plusieurs eurodéputés a permis d'appréhender les différents scénarios d'évolutions possibles des politiques européennes.

Lors de la première journée, une interrogation fut posée : « quel avenir pour les fonds européens et particulièrement pour la programmation LEADER ? »

A ce jour, les grands objectifs de l'Europe sont l'emploi et la croissance, mais de nouveaux enjeux se profilent, tels que renforcer la sécurité, la défense, la politique migratoire qui risquent de consommer une part du budget européens. A cela s'ajoute la sortie du Royaume Unis, ce qui retire la participation de ce Pays membre au budget de l'Union Européenne.

Le budget de l'Europe n'étant pas extensible, des aménagements probables seront sûrement à envisager sur les différents programmes, en espérant que cela n'impacte pas les fonds dit « ruraux » du FEADER.

Des négociations sont dès à présent en cours par le biais de l'association LEADER France à l'échelle nationale et l'association ELARD à l'échelle européenne afin de protéger le programme LEADER pour la prochaine programmation.

A cela s'ajoute le calendrier politique et la sortie de l'Angleterre. A savoir qu'aucune négociation « sérieuse » ne sera mise en œuvre tant que les eurodéputés anglais seront présents dans l'hémicycle. Leur sortie est normalement prévue en 2019 mais il est probable que cette sortie prenne un peu plus de temps et impacte la programmation actuelle [2014-2020] en la prolongeant (1, 2 ou 3 ans supplémentaires ?).

Pour les prochains programmes les réflexions sont tournées vers une complémentarité des territoires (rural-urbain) et une optimisation des fonds par une meilleure articulation entre eux (pluri-fonds ou inter-fonds). Cela implique d’avoir un regard global sur notre territoire et de travailler de manière coordonnée.

Cette reconnaissance de l’interdépendance des territoires implique une réflexion autour d’une mutualisation des accompagnements financiers en favorisant les projets communs. Cela exige de créer des liens ou des passerelles pour travailler ensemble dès la phase préparatoire des projets.

Il a été également rappelé que pour défendre le programme LEADER et permettre à celui-ci d’être reconduit, de préalablement réussir celui en cours (2014-2020). Nous devons donc tous nous mobiliser pour assurer cette réussite en accompagnant les porteurs de projet vers les fonds européens LEADER et développer des dynamiques communes, innovantes et exemplaires comme nous l’avons souhaité.

Pour finir, en tant qu’ambassadeur, nous nous devons d’aller vers nos élus afin de défendre le programme LEADER, son image innovante et progressiste, car ils sont pour nous la seule possibilité de se faire entendre.

III. Présentations de la politique européenne et du programme LEADER

Deux vidéos ont été diffusées lors de ce comité afin de présenter les politiques européennes et le programme LEADER.

La politique européenne et ses fonds : <https://www.youtube.com/watch?v=2B1mnfBYLU8>

LEADER : https://www.youtube.com/watch?v=fFVDp_IFwq4

IV. Les spécificités propres au GAL du Grand Beauvaisis

a) Les fabriques territoriales

Les fabriques ont pour but de faire émerger des projets innovants, de nouvelles méthodes de travail et des réflexions autour de problématiques spécifiques au territoire. Cela permet également d’alimenter les stratégies locales des territoires et d’apporter des éléments de réponse aux politiques locales.

Les fabriques permettent entre autres : de faire émerger des projets innovants réfléchis par les acteurs du territoire ; de construire des partenariats entre acteurs n’ayant pas l’habitude de travailler ensemble ; de mettre en place de l’animation de territoire ainsi que des expérimentations de solutions innovantes.

Il s’agit d’une démocratie participative associant les acteurs publics, privés et les habitants du territoire à laquelle s’ajoute des spécialistes tels que les architectes, les géomaticiens, des historiens, etc. afin d’apporter un nouveau regard sur le territoire (expertise technique, personnalités spécifiques, etc.) et enrichir l’analyse menée.

Les propositions de fabriques du territoire pour 2018 et 2019 sont :

- L'image et la connaissance du territoire par ses habitants et ses touristes
- Les déplacements doux, leur maillage et leur cohérence

Monsieur PORQUIER précise que ces fabriques auront un véritable intérêt puisque cela permettra de travailler ensemble afin d'harmoniser les pratiques.

b) Coopération territoriale

La coopération fait partie de la stratégie LEADER. Elle est une obligation réglementaire et s'inscrit dans la fiche action n°6 pour le GAL du Grand Beauvaisis. Les projets menés via cette fiche action impliquent un travail partenarial avec d'autres territoires, soit nationaux (interterritoriaux), soit extérieurs au territoire national (transnationaux).

La coopération a pour objectif de faire travailler des territoires et leurs acteurs en partenariat sur des problématiques communes afin de trouver des solutions innovantes grâce à un travail en mutualisation. Ce type de projet peut permettre également de mettre en place des expérimentations afin de tester des solutions. La logique doit être « gagnant-gagnant » afin que la valeur ajoutée de ce projet soit partagée entre les partenaires.

Il existe 3 étapes pour mener à bien une coopération :

- Elaborer un projet commun avec l'ensemble des partenaires sur une problématique commune
- Planifier et s'organiser
- Mettre en œuvre le projet

Les propositions de coopération pour 2017-2018 sont :

- Valorisation des propositions touristiques via le Paris-Londres
- Réflexion autour d'un label Pays d'Art et d'histoire à l'échelle du Pays
- Profiter de l'effet levier de la présence d'un aéroport proche d'une ville moyenne pour favoriser le développement des zones rurales alentours

Oise Tourisme précise que sa Présidente est membre de l'association Paris-Londres et que dans le cadre d'une rencontre avec un tour opérateur, une réflexion est menée sur les boucles.

V. Projets LEADER abandonnés et rejetés

Actuellement :

- 9 projets abandonnés
- 6 projets rejetés
- Validation des informations reçues

VI. Etat des lieux du programme LEADER du Grand Beauvaisis

5

1- Dossiers complets

a- Passages en comités techniques

	CT - 1 ^{er} passage 2017				CT - 2 ^{ème} passage 2017		
	03/02	16/05	07/09	S. 46/47	16/05	07/09	S. 46/47
	4	4	6		0	1	
TOTAL	4	4	6		0	1	

b- Passages en comités de programmations

	CP - 1 ^{er} passage 2017				CP - 2 ^{ème} passage 2017			
	22/05	12/06	26/09	04/12	22/05	12/06	26/09	04/12
	4	3	6		0	0	0	
TOTAL	4	3	6		0	0	0	

2- Décision définitive du comité de programmation

a- Répartition des notations en comité de programmation

	0 à 4		5 à 10		11 à 15	+ 15
	Rejeté	Ajourné	Ajourné	Financé sous condition et au 1 ^{er} plafond	Financé au 2 ^{ème} plafond	Financé au 3 ^{ème} plafond
CP - 22/05/17					4	
CP - 12/06/17					2	1
CP - 26/09/17				1	1	2
CP - 00/12/17						
TOTAL	-		-	1	7	3

b- Réparation du type de décision prise en comité de programmation

	Soutenu	Soutenu sous réserve	Rejeté	Ajourné
CP - 22/05/17	2	2		
CP - 12/06/17	3			
CP - 26/09/17	2	4		
CP - 00/12/17				
TOTAL	7	6	-	-
	13			

6

VII. Vérification des quorums

Monsieur le Président procède à la vérification des deux quorums :

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **24**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **11** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

VIII. Suivi de la consommation de la maquette financière au vu des dossiers présentés lors du comité de programmation du 26/09/2017 et des modifications apportées sur celle-ci, le cas échéant

Fiche action	Enveloppe FEADER (convention du 22/02/17)	Enveloppe FEADER programmée (avec prise en compte des ajustements CP, le cas échéant)								Taux de consommation Prévisionnel
		22/05/2017	nb	12/06/017	nb	26/09/2017	nb	Total	nb	
1	179 655,00	25 840,19	2	0,00	0	0,00	0	25 840,19	2	14,38
2	285 133,00	0,00	0	40 000,00	1	0,00	0	40 000,00	1	14,03
3	223 871,00	22 348,15	2	5 607,40	2	4 869,56	1	32 825,11	5	14,66
4	185 000,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
5	333 490,00	0,00	0	0,00	0	118 320,00	3	118 320,00	3	35,48
6	72 181,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
7	358 065,00	0,00	0	0,00	0	145 429,00	1	145 429,00	1	40,62
8	48 000,00	0,00	0	0,00	0	20 000,00	1	20 000,00	1	41,67
TOTAL	1 685 395,00	48 188,34	4	45 607,40	3	288 618,56	6	382 414,30	13	22,69 %

IX. Traitement des dossiers de demande de subvention LEADER

1- Porteur de projet n° 1

- Audition du porteur de projet (5 min + 5 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **20**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **7** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

Décision du comité de programmation du 26/09/2017					
Fiche action	8				
Opération	Réalisation d'une base de données				
Porteur de projet	Association du Pays du Grand Beauvaisis				
Personne(s) auditionnée(s)	Céline PAVIS				
Note	Non concerné				
Décision	Soutien le dossier sous réserve				
	Avis favorable, outil nécessaire pour la bonne gestion du programme. Reste en suspens la qualification en ORDP de l'APGB.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
	20				20
Montant subventionné *			Plafond *		
20 000 € HT			Non concerné		

* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche de synthèse de la décision du comité de programmation).

2- Porteur de projet n° 2

- Audition du porteur de projet (5 min + 5 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **20**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **7** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

9

Décision du comité de programmation du 26/09/2017					
Fiche action	7				
Opération	Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation 2015-2017 du GAL				
Porteur de projet	Association du Pays du Grand Beauvaisis				
Personne(s) auditionnée(s)	Céline PAVIS				
Note	Non concerné				
Décision	Soutien le dossier sous réserve				
	Avis favorable unanime du comité. Nécessité de la qualification en QQDP de l'APGB.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
	20				20
Montant subventionné *			Plafond *		
145 429 € HT			Non concerné		

* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche de synthèse de la décision du comité de programmation).

3- Porteur de projet n° 3

- Audition du porteur de projet (5 min + 10 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **21**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **8** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

10

Décision du comité de programmation du 26/09/2017					
Fiche action	5				
Opération	Production locale de fruits et légumes, en vente en circuits courts et 7j/7				
Porteur de projet	Verger Potager de Bailleul				
Personne(s) auditionnée(s)	Marc VANDROMME				
Note	14/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable, nécessité d'aller vers un projet de développement durable plus prononcé pour faciliter l'approche consommateurs.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
21					21
Montant subventionné *			Plafond *		
60 000 € HT			60 000 € HT		

* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche de synthèse de la décision du comité de programmation).

4- Porteur de projet n° 4

- Audition du porteur de projet (5 min + 10 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **21**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **8** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

11

Décision du comité de programmation du 26/09/2017					
Fiche action	5				
Opération	Création d'un atelier de transformation laitière et d'un point de vente à la ferme				
Porteur de projet	EARL Payen à Fléchy				
Personne(s) auditionnée(s)	Marine PAYEN				
Note	19/20				
Décision	Soutien le dossier sous réserve				
	Avis favorable, il faut envisager l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Sous réserve de l'obtention de co-financement.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
	21				21
Montant subventionné *			Plafond *		
50 000 € HT			20 000 € HT		

* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche de synthèse de la décision du comité de programmation).

5- Porteur de projet n° 5

- Audition du porteur de projet (5 min + 10 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de 19

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **6** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

12

Décision du comité de programmation du 26/09/2017					
Fiche action	5				
Opération	Mise en place d'un distributeur automatique de pommes de terre à la ferme				
Porteur de projet	EARL BATICLE				
Personne(s) auditionnée(s)	-				
Note	10/20				
Décision	Soutien le dossier sous réserve				
	Avis favorable, réserve sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il n'y a pas de démarches partenariales. Sous réserve de l'obtention de cofinancements publics.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
	19				19
Montant subventionné *			Plafond *		
8 320 € HT			30 000 € HT		

6- Porteur de projet n° 6

- Audition du porteur de projet (5 min + 10 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de 16

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **12** sont issus de la sphère privée et **4** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

13

Décision du comité de programmation du 26/09/2017					
Fiche action	3				
Opération	Week-end à la campagne				
Porteur de projet	8 Violoncelles à Beauvais				
Personne(s) auditionnée(s)	Francis CHAUTARD Jacques BERNAERT				
Note	16.5/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
16					16
Montant subventionné *			Plafond *		
4 869.56 € HT			40 000 € HT		

X. Conclusion

Monsieur le Président précise que des liens Doodle ont été envoyés par courriel en semaine 20 concernant les prochains comités de programmation (d'automne et d'hiver) et invite les membres à se positionner rapidement pour arrêter les dates.

Monsieur le Président remercie les membres du comité de programmation pour leur participation.